

République Française	Canton	Commune
Département	VILLERSEXEL	de ESPRELS
HAUTE-SAONE	Arrondissement LURE	

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUX Clément	x	JACQUET Katia	x	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	x	PLANCHON Nicolas	proc
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	abs
GRENOT Sandra	proc	NOEL Claire	x	VOYNNET Bernard	x

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (procuration à Michel RICHARD), Sandra GRENOT (procuration à Bruno MOUGIN), Nicolas PLANCHON (procuration à Raphaël NOUVEAU) et Pierre THOMET

N° 38/2023

### DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET LOTISSEMENT LA VOIE VERTE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- Décide de modifier le budget « Lotissement La Voie Verte » comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		80.000,00 €
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>80.000,00 €</b>
R 168748 : Autres dettes autres communes		80.000,00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>80.000,00 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Envoyé en préfecture le 28/07/2023
Reçu en préfecture le 28/07/2023
Publié le
ID : 070-217002195-20230727-N382023DMLOTVV-DE

Affichée le : 03/08/2023
Convocation : 22/07/2023

Nombre de conseillers : 15				
En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
14	10	13	4	0



République Française	Canton	Commune
Département	VILLERSEXEL	de ESPRELS
HAUTE-SAONE	Arrondissement LURE	

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUX Clément	x	JACQUET Katia	x	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	x	PLANCHON Nicolas	proc
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	abs
GRENOT Sandra	proc	NOEL Claire	x	VOYNNET Bernard	x

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (procuration à Michel RICHARD), Sandra GRENOT (procuration à Bruno MOUGIN), Nicolas PLANCHON (procuration à Raphaël NOUVEAU) et Pierre THOMET

N° 39/2023

### CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE 2 PIECES IMMEUBLE SIS 7 PLACE DE LA MAIRIE

La réhabilitation de 2 pièces dans une maison existante sis 7 Place de la Mairie, pour le périscolaire et les assistantes maternelles avec aménagement accès extérieur conforme à la norme PMR + Protection le long du cours d'eau s'avère nécessaire et l'élaboration du cahier des charges implique un certain nombre de compétences administratives et techniques.

Le maire précise au Conseil municipal qu'il serait judicieux de se rapprocher d'un bureau d'études.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de :

- confier la maîtrise d'œuvre à la Société SOLIHA, 2 Place du Moulin des Prés à VESOUL (70000). La mission s'établit, pour études et demande d'autorisations administratives, à 3.500 € HT ;
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Envoyé en préfecture le 08/08/2023  
Reçu en préfecture le 08/08/2023  
Publié le  
ID : 070-217002195-20230727-3923-DE

Affichée le : 03/08/2023
Convocation : 22/07/2023

Nombre de conseillers : 15				
En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
14	10	13	4	0



République Française	Canton <b>VILLERSEXEL</b>	Commune de <b>ESPRELS</b>
Département	Arrondissement <b>LURE</b>	
HAUTE-SAONE		

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juillet**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUX Clément	x	JACQUET Katia	x	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	x	PLANCHON Nicolas	proc
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	abs
GRENOT Sandra	proc	NOEL Claire	x	VOYNNET Bernard	X

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (procuration à Michel RICHARD), Sandra GRENOT (procuration à Bruno MOUGIN), Nicolas PLANCHON (procuration à Raphaël NOUVEAU) et Pierre THOMET

**N° 40/2023**

### MISE EN CONFORMITE DE SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT (STATION ET RESEAUX) DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle que ce projet fait suite à un schéma directeur d'assainissement réalisé par la commune en 2009. Elle rappelle également que la collectivité est accompagnée dans ce projet par l'Agence Départementale d'Aides aux collectivités : INGENIERIE 70 qui exerce une mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage. Il précise également que le cabinet GEOPROTECH, maître d'œuvre pour l'opération de mise en conformité du système d'assainissement, a récemment présenté les études de projet.

Pour rappel ce projet consiste en :

- La reconstruction des artères principales de réseaux de collecte gravitaire et de transfert dans la commune ;
- La création d'un système de traitement de type lit filtres plantés de roseaux sur un terrain en amont de l'actuelle station dépollution

Les travaux se décomposent de la manière suivante :

✓ Crédit du réseau de collecte des eaux usées	1 562 851,46 € HT
✓ Crédit d'un réseau de transport	267 878,61 € HT
✓ Crédit d'une unité de traitement	1 064 615,14 € HT
<b>SOIT UN TOTAL en € HT</b>	<b>2 895 345,21 € HT</b>

Ces montants comprennent les frais d'études (AMO-MOE), d'acquisition, de contrôle et les études annexes.

Il convient d'approuver ce projet et de solliciter les aides financières correspondantes. Monsieur le Maire rappelle que ce projet est inscrit au contrat ZRR signé avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Envoyé en préfecture le 08/08/2023
Reçu en préfecture le 08/08/2023
Bergier Levavasseur
Publié le
ID : 070-217002195-20230727-4023SYSTASSAINI-DE

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** le projet présenté pour un montant total de 2 895 345,21 €HT,
  
- ✓ **DECIDE**
  - de réaliser cette opération d'assainissement collectif, selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
  - de mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.
  
- ✓ **SOLLICITE** sur la base du dossier de projet les aides financières aux taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental de la Haute-Saône et **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD

Affichée le : 03/08/2023
Convocation : 22/07/2023

Nombre de conseillers : 15				
En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
14	10	13	4	0

République Française	Canton <b>VILLERSEXEL</b>	Commune <b>de ESPRELS</b>
Département	Arrondissement <b>LURE</b>	
HAUTE-SAONE		

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.**

ARTAUX Clément	X	JACQUET Katia	X	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	X	PLANCHON Nicolas	proc
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	X	RICHARD Michel	X
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	abs
GRENOT Sandra	proc	NOEL Claire	X	VOYNNET Bernard	X

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (procuration à Michel RICHARD), Sandra GRENOT (procuration à Bruno MOUGIN), Nicolas PLANCHON (procuration à Raphaël NOUVEAU) et Pierre THOMET

N° 41/2023

### DEVIS DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE EN PREVISION D'UNE STATION EPURATION

Il est apparu nécessaire récemment de procéder à un diagnostic zone humide en prévision d'une station d'épuration.

Ces données seront intégrées dans le dossier Loi sur l'Eau.

A cet effet, il est opportun de se rapprocher d'un bureau d'études réalisant cette prestation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le devis du Bureau de Conseil et Diagnostic en Environnement, sis à MAIZIERES (70190), 2 RUE DE BELFAYS, qui s'élève à 1.890,00 € HT (2.268,00 € TTC) ;
- Autorise le Maire à signer tout document en rapport à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Envoyé en préfecture le 08/08/2023
Reçu en préfecture le 08/08/2023
Bernard Levault
Publié le
ID : 070-217002195-20230727-4123DEVISDIAGZO-DE

Affichée le : 03/08/2023
Convocation : 22/07/2023

Nombre de conseillers : 15				
En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
14	10	13	4	0



République Française	Canton <b>VILLERSEXEL</b>	Commune <b>de ESPRELS</b>
Département	Arrondissement <b>LURE</b>	
HAUTE-SAONE		

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUX Clément	x	JACQUET Katia	x	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	x	PLANCHON Nicolas	proc
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	abs
GRENOT Sandra	proc	NOEL Claire	x	VOYNNET Bernard	x

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (procuration à Michel RICHARD), Sandra GRENOT (procuration à Bruno MOUGIN), Nicolas PLANCHON (procuration à Raphaël NOUVEAU)

N° 42/2023

### DEVIS ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION – PHASE AVANT-PROJET RESEAU ET UNITE DE TRAITEMENT EU

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le devis de la Société « GEOTEC », dont le siège social est situé à QUETIGNY (21800), 9 bld de l'Europe, qui s'élève à 6.975,00 € HT (8.370,00 € TTC) ;
- Autorise le Maire à signer tout document en rapport à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Envoyé en préfecture le 08/08/2023
Reçu en préfecture le 08/08/2023
Publié le
ID : 070-217002195-20230727-4223DEVETGEOTEC-DE

Affichée le : 03/08/2023
Convocation : 22/07/2023

Nombre de conseillers : 15				
En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
14	10	13	4	0



République Française	Canton <b>VILLERSEXEL</b>	Commune de <b>ESPRELS</b>
Département	Arrondissement	
HAUTE-SAONE	LURE	

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Raphaël NOUVEAU, Adjoint au Maire.**

ARTAUX Clément	x	JACQUET Katia	x	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey		PLANCHON Nicolas	proc
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	abs
GRENOT Sandra	proc	NOEL Claire	x	VOYNNET Bernard	x

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (procuration à Michel RICHARD), Sandra GRENOT (procuration à Bruno MOUGIN), Nicolas PLANCHON (procuration à Raphaël NOUVEAU) et Pierre THOMET

N° 43/2023

### MISE EN PLACE DE CONVENTIONS DE SERVITUDE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT (STATION ET RESEAUX)

Hors la présence de Mme Audrey MARICHIAL et de M. Michel RICHARD, intéressés à l'affaire, la présidence est assurée par M. Raphaël NOUVEAU, Adjoint au Maire.

Dans le cadre de la mise en conformité de systèmes d'assainissement (station et réseaux), la commune prévoit la réalisation des travaux décrits ci-après :

-pose de canalisations

Les travaux nécessitent la pose de conduite à demeure sous terrains privés appartenant à divers propriétaires.

Il est nécessaire de rédiger une convention de servitude avec les différentes conditions, les droits, les obligations de chacun et d'autres conditions particulières.

L'Adjoint donne lecture des propositions de convention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide les projets de convention de servitude proposés,
- Autorise l'adjoint, M. Raphaël NOUVEAU, à signer tout document en rapport à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Affichée le : 03/08/2023
Convocation : 22/07/2023

Nombre de conseillers : 15				
En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
14	8	10	6	0

Envoyé en préfecture le 08/08/2023

Reçu en préfecture le 08/08/2023



Bureau Levraud

Publié le

ID : 070-217002195-20230727-4323CONVSERVITU-DE



République Française	Canton <b>VILLERSEXEL</b>	Commune <b>de ESPRELS</b>
Département	Arrondissement <b>LURE</b>	
HAUTE-SAONE		

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.**

ARTAUX Clément	x	JACQUET Katia	x	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	x	PLANCHON Nicolas	proc
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	abs
GRENOT Sandra	proc	NOEL Claire	x	VOYNNET Bernard	proc

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (procuration à Michel RICHARD), Sandra GRENOT (procuration à Bruno MOUGIN), Nicolas PLANCHON (procuration à Raphaël NOUVEAU), Pierre THOMET et Bernard VOYNNET (procuration à Aurélien MOUGIN)

### N° 44/2023 DEVIS REFECTION CHEMIN COMMUNAL « RUE DES PRES »

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise « EI DIDIER », dont le siège social est situé à 6 chemin d'Orgefin 25680 CUSE ET ADRISANS qui s'élève à 1750 € HT (2100 € TTC) ;
- Autorise le Maire à signer tout document en rapport à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Envoyé en préfecture le 08/08/2023  
Reçu en préfecture le 08/08/2023  
Publié le  
ID : 070-217002195-20230727-4423DEVREFECTIO-DE

Affichée le : 03/08/2023
Convocation : 22/07/2023

Nombre de conseillers : 15				
En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
14	9	13	5	0



République Française	Canton <b>VILLERSEXEL</b>	Commune <b>de ESPRELS</b>
Département	Arrondissement <b>LURE</b>	
HAUTE-SAONE		

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUX Clément	X	JACQUET Katia	X	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	x	PLANCHON Nicolas	proc
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	abs
GRENOT Sandra	proc	NOEL Claire	x	VOYNNET Bernard	proc

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (procuration à Michel RICHARD), Sandra GRENOT (procuration à Bruno MOUGIN), Nicolas PLANCHON (procuration à Raphaël NOUVEAU), Pierre THOMET et Bernard VOYNNET (procuration à Aurélien MOUGIN)

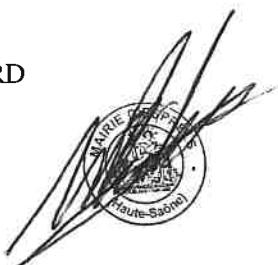
### N° 45/2023 DEVIS ENDUIT CHEMIN DE MONTBREGIL

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise PERRIGUEY TP, dont le siège social est situé à 5 rue du Ranchot 25250 L'ISLE SUR LE DOUBS qui s'élève à 14 110,50 € HT (16 932,60 € TTC) ;
- Autorise le Maire à signer tout document en rapport à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Envoyé en préfecture le 08/08/2023
Reçu en préfecture le 08/08/2023
Publié le
ID : 070-217002195-20230727-4523DEVCHEMONTB-DE

Affichée le : 03/08/2023
Convocation : 22/07/2023

Nombre de conseillers : 15				
En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
14	9	13	5	0



République Française	Canton	Commune
Département	<b>VILLERSEXEL</b>	<b>de ESPRELS</b>
HAUTE-SAONE	Arrondissement <b>LURE</b>	

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.**

ARTAUX Clément	X	JACQUET Katia	X	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	x	PLANCHON Nicolas	proc
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	abs
GRENOT Sandra	proc	NOEL Claire	x	VOYNNET Bernard	proc

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (procuration à Michel RICHARD), Sandra GRENOT (procuration à Bruno MOUGIN), Nicolas PLANCHON (procuration à Raphaël NOUVEAU), Pierre THOMET et Bernard VOYNNET (procuration à Aurélien MOUGIN)

**N° 46/2023**

### DEVIS AMENAGEMENT TROTTOIRS RUE DE BONNAL SUITE RENOVATION COUCHE DE ROULEMENT SUR LA RD49 ET DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du programme de travaux de réfection des couches de roulement, des travaux auront lieu prochainement sur la route départementale RD 49 – rue de Bonnal.

La collectivité devra prendre en charge la mise à niveau des trottoirs et bateaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise « JUSTIN TP », dont le siège social est situé à AUTREY LE VAY (70110), 1 route d'Esprels, qui s'élève à 7949.00 € HT (9538.80 € TTC) ;
- Décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Saône au titre des « bordures de trottoirs » ;
- Autorise le Maire à signer tout document en rapport à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Affichée le : 03/08/2023
Convocation : 22/07/2023

Nombre de conseillers : 15				
En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
14	9	13	5	0

